



## bailleur malhonnête comment le prouvé ?

Par **cancan13**, le **26/03/2012** à **17:52**

bonjour j ai acquis un fond de commerce d une pizzeria au feu de bois en avril 2009 a la signature du bail le propriétaire ma fait paraphé une clause prétextant que le toit avait été refais par les anciens locataires "clause le preneur s engage a prendre a ça charge toutes les réparation même foncières etc.... ensuite il m as dit que le voisin se serais plaint de la fumée mais vous inquiétez pas rien n a été constaté que des bêtises sachant que le local loué est au normes voila que le 1septembre je reçois un commandement d huissier m indiquant qu il fallait que je mette ce local ds les normes vu que le propriétaire n as pas fait les demandes aux organisme ainsi qu a la copropriété je suis dégoûté j ai jamais été invité au procès je savait pas tous que puis je faire merci